

Règles de vie 2024-2025 de l'École polyvalente La Pocatière

Notre code de vie vise à favoriser l'implantation de services pédagogiques uniformes pour l'élève, le personnel de l'école, les parents ainsi que pour toute la communauté scolaire. Notre objectif premier est d'assurer le plein épanouissement personnel et académique de l'élève afin de maximiser sa réussite à tous les niveaux. Il établit, par écrit, les attentes fondamentales envers l'élève tout en faisant transparaître les valeurs de notre école. Sous des principes d'enseignement, notre code de vie guide les élèves vers un épanouissement général sain; une approche pédagogique supportée par le développement d'habiletés sociales afin que tous puissent vivre en harmonie, et ce, avec un sentiment de sécurité.

Les normes et attentes de comportement décrites dans ce document visent tous les élèves et demandent la collaboration de tous les membres de la communauté scolaire, y compris les enseignants, les membres du personnel, les bénévoles, les parents et les visiteurs lorsqu' :

- ils sont présents sur le terrain de l'école ;
- ils voyagent en autobus;
- ils participent à des activités parascolaires ;
- ils participent à des activités à l'extérieur de l'école ;
- ils s'engagent dans une activité qui aura un impact sur le climat de l'école.

Nos valeurs

L'appartenance au milieu

Participer à l'organisation des activités
Participer aux différentes activités directement ou indirectement

Sentiment d'efficacité personnelle et collective

Valoriser la progression, l'effort et la réussite de tous
Reconnaître les forces de chacun

Respect de soi, des autres et des différences

Se saluer en souriant; accueillir l'autre chaleureusement
S'exprimer de façon claire et polie au bon moment et à la bonne personne
Traiter avec égard le travail de chacun en encourageant et en valorisant les différentes personnes
Intervenir positivement (éduquer et préserver l'intégrité de la personne)

Glossaire

Article LIP 18.1. L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs.

Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

2012, c. 19, a. 3; 2020, c. 1, a. 312.

Civisme

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités de citoyen dans l'espace public (L.I.P. article 18.1 et 96.6).

Conflit

On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont en *désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement.

La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex: jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Intimidation = Tolérance 0

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace**, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P. article 13).

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P. article 13).

École en santé

L'École Polyvalente La Pocatière est un édifice déclaré sans fumée et est également une « École en santé ». Depuis le 1^{er} septembre 2006, **il est interdit** à quiconque de **fumer** et de **vapoter** sur les terrains des établissements d'éducation **en tout temps**.

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

ARTICLES DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Article 14.

Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

1988, c. 84, a. 14; 1990, c. 8, a. 2.

Article 17.

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

1988, c. 84, a. 17.

Article 18.

Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par le centre de services scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école.

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation.



Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.

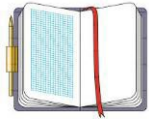

1988, c. 84, a. 18; 1990, c. 8, a. 5; 2020, c. 1, a. 312.

N.B. les parents doivent prendre connaissance des règlements et signer à la fin.

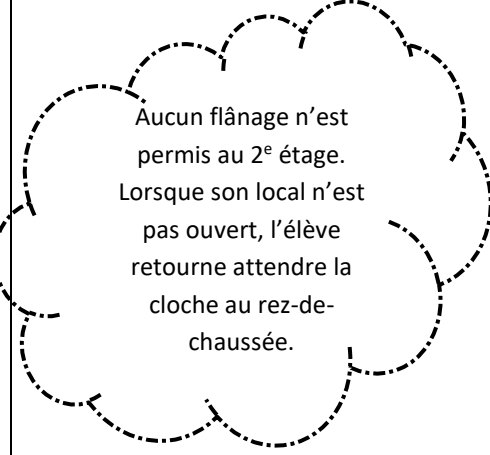

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
1. ABSENCES ET PRÉSENCES AUX COURS	Toute absence doit être signalée <u>la journée même au plus tard</u>	
1.1 PRÉSENCE AUX COURS	<p>Pour motiver l'absence d'un élève, le parent doit communiquer avec l'école avant ou la journée même que l'absence ait lieu. Pour ce faire, trois façons sont offertes :</p> <p>1- Autorisation écrite du parent remise à la réception de l'école :</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>2- Message téléphonique fait à la réceptionniste (boîte vocale disponible 24 heures) au 418-856-2413, poste 2010</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>3- Courriel envoyé à la secrétaire polypoc@csskamloup.gouv.qc.ca (important : en cas de doute de la provenance, une vérification sera faite auprès des parents)</p> <p>À son retour :</p> <p>L'élève a la responsabilité de communiquer avec ses enseignants pour reprendre les travaux, les tests ou les examens qui ont été effectués durant son absence.</p>	<p>Pour chaque période d'absence ou de retard non motivée par un parent, l'école a prévu une gradation dans les sanctions.</p> <p style="text-align: center;"><i>Voir la page suivante (p.7)</i></p> <p>*** La direction se garde un droit de réserve pour les cas qu'elle juge particuliers et pourrait faire un signalement à la DPJ s'il y a lieu.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Après 24 heures sans nouvelles du parent, l'école va considérer cette absence comme <u>non motivée.</u></p> </div> <p><i>Ces mesures servent à répondre aux attentes des parents relativement au transfert de responsabilités (parents – école) et à la sécurité de nos élèves.</i></p>
1.2 ABSENCE LORS D'UNE ÉVALUATION	<p>Tout élève peut s'absenter pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendez-vous médical <u>avec billet</u> ➤ Rencontre avec un professionnel, sauf pour les épreuves de fin d'année ➤ Convocation à la cour ➤ Décès dans la famille ➤ Sortie sportive provinciale 	<p>L'élève devra reprendre son évaluation au moment jugé opportun par son enseignant par exemple : le midi en retenue.</p> <p>Pour toute absence non motivée lors d'une évaluation, l'élève se verra attribuer la note « 0 ».</p>






RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
 <p>1.3.1 ABSENCES NON MOTIVÉES</p>	<p>L'élève doit rencontrer les enseignants pour qu'ils lui précisent le travail à reprendre et s'assurer qu'il sera à jour dans ses travaux.</p> <p>L'élève doit, le plus tôt possible, rapporter le travail qu'il a effectué.</p> <p>Les enseignants vérifient le travail de l'élève et peuvent faire reprendre le travail, si celui-ci n'est pas à leur satisfaction.</p> <p>Lors d'une absence non motivée, l'élève devra en plus de faire le travail demandé, se présenter à une retenue à laquelle le titulaire ou le responsable des absences/retards l'assignera.</p>	<p>1^{re} et 2^e absence = 1 retenue pour chacune des absences.</p> <p>3^e absence = 1 retenue et un courriel aux parents</p> <p>4^e absence = 1 retenue</p> <p>5^e absence = ½ journée pédagogique + une rencontre avec la direction et le tuteur + un appel aux parents</p> <p>6^e absence = 1 retenue</p> <p>7^e absence = 1 journée pédagogique + une rencontre avec la direction, le tuteur et les parents</p> <p>8^e et 9^e absence = 1 retenue pour chacune des absences</p> <p>10^e absence = Suspension interne de 2 jours (sans pause avec les autres élèves)</p>
<p>1.3.2 RETARDS NON MOTIVÉS</p> 	<p>Si un élève arrive en retard, il doit passer par la réception avant d'aller en classe. La réceptionniste signe le retard dans son agenda qu'il devra présenter à son enseignant.</p>	<p>3^e retard = 1 retenue le midi de 30 minutes donnée par le tuteur</p> <p>5^e retard = 1 retenue le midi (50 minutes) par la TES + un avis aux parents</p> <p>7^e retard = ½ journée pédagogique + une rencontre avec l'encadrement, et un appel aux parents</p> <p>9^e retard = 1 journée pédagogique + rencontre avec la direction, le tuteur et les parents.</p> <p>10^e retard = Suspension interne d'un jour (sans pause avec les autres élèves)</p>



RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>1.4 PRÉSENCE APRÈS L'ÉCOLE</p> <p>Après 16 h, l'élève doit quitter l'école, sauf s'il participe à des activités parascolaires. Dans ce cas, l'élève doit se rendre sur les lieux de l'activité et y rester jusqu'à la fin.</p> <p>1.5 SORTIES LE MIDI</p> <p>Les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire doivent avoir une autorisation écrite des parents pour sortir du terrain de l'école le midi. Un passeport sera apposé au dos de la carte étudiante.</p>	<p>Tout adulte peut demander à l'élève de justifier sa présence.</p> <p>Un appel aux parents sera fait.</p>	<p>L'élève doit quitter sur-le-champ s'il ne peut justifier sa présence.</p>
<p>2. AGENDA</p> <p>L'agenda de l'École polyvalente La Pocatière est obligatoire pour tous les élèves.</p> <p>Il est un recueil d'informations, un outil de planification pour l'élève et un moyen de communication pour les parents et les enseignants.</p>	<p>L'agenda n'est pas un journal intime. <u>Il doit être gardé propre et complet.</u></p> <p><u>L'élève doit l'avoir en sa possession à tous ses cours.</u></p> 	<p>Si l'agenda est considéré comme incomplet, inutilisable ou introuvable, l'élève est responsable de le renouveler à ses frais.</p>
<p>3. ÉDUCATION PHYSIQUE</p> <p>En ce qui concerne le cours d'éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seul un billet d'un parent peut motiver la non participation d'un élève pour la durée d'une période; - seul un billet médical peut motiver la non participation pour une période à moyen ou long terme; - la présence de l'élève au gymnase demeure obligatoire car il est sous la responsabilité de l'enseignant. 	<p>*Au gymnase, il est interdit de mâcher de la gomme, de laisser de l'argent ou des bijoux dans les vestiaires du gymnase et de se rendre dans le vestiaire avant la première cloche.</p> <p>*Il est recommandé que l'élève possède ses patins à glace.</p> <p>Costume obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chandail de sport (T-shirt) • Pantalon de sport (cuissard ou long) • Espadrilles. 	<p>L'élève devra travailler le volet éducation à la santé pendant son retrait par des lectures, des rédactions ou par tout travail en lien avec le cours.</p>  <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><i>*Les vêtements de sport doivent être adaptés à l'activité et la température au besoin et différents de ceux portés en classe.</i></p> <p><i>*La même règle s'applique pour les activités du midi.</i></p> </div>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>4. BIBLIOTHÈQUE</p> <p>L'élève doit remettre à temps et en bon état les livres empruntés.</p> <p><i>***Voir règlements de la bibliothèque page 25</i></p>	<p>Les livres perdus ou brisés doivent être remboursés.</p>	<p>Une facture sera envoyée aux parents.</p> <p>Si les amendes encourues demeurent impayées, l'élève se verra refuser l'accès au prêt de livres.</p>
<p>5. CASIERS</p> <p>Il est obligatoire de <u>conserver le même casier</u> que celui assigné en début d'année dont le numéro est indiqué sur l'horaire de l'élève et d'assurer le maintien de son bon état.</p> <div data-bbox="175 1003 532 1388" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>L'élève doit vider son casier au plus tard le 23 juin de l'année en cours.</p>	<p><u>Les casiers sont la propriété de l'école.</u> Cependant, l'élève est responsable de sa propreté.</p> <p>Pour éviter toute problématique, le casier de l'élève doit être <u>VERROUILLÉ EN TOUT TEMPS</u> par un cadenas.</p> <p>L'élève est responsable des biens personnels qu'il laisse à l'école dans son casier, dans son vestiaire d'éducation physique ou ailleurs.</p> <p>Les mêmes consignes s'appliquent dans les lieux où l'école tient ses activités (Centre Bombardier, Cégep, etc.).</p> <p>Aucune flânerie dans les rangées de casiers ne sera tolérée.</p>	<p>Exiger le retour au casier d'origine.</p> <p>L'école se réserve le droit de facturer les frais de réparation s'il y a bris.</p> <div data-bbox="1052 1058 1503 1367" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>Le contenu de son casier sera donné à des organismes sociaux.</p>


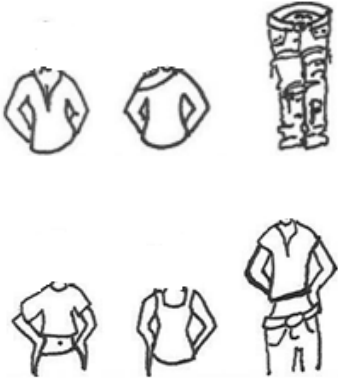

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>6. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE</p> <p>L'élève doit circuler calmement dans l'école, et ce, en tout temps, sans bousculade ni bruit excessif.</p>  <p>Aucun flânage n'est permis au 2^e étage. Lorsque son local n'est pas ouvert, l'élève retourne attendre la cloche au rez-de-chaussée.</p>	<p>L'agenda est obligatoire en classe et est nécessaire <u>pour toute circulation pendant les heures de classe</u> (voir carton vert).</p> <p>Le matin, le midi et lors des pauses, la circulation au 2^e étage n'est pas permise.</p> <p>Seuls les élèves inscrits aux récupérations qui se rendent à la bibliothèque ou qui ont une rencontre avec un enseignant seront autorisés à circuler.</p> <p>Lors de ces périodes, les élèves doivent demeurer dans les endroits où la surveillance est assurée par des adultes.</p>	<p>Avertissement</p>  <p>Seules les sorties de classe pour une urgence sont autorisées.</p>
<p>6.1 RÈGLES DE CIRCULATION POUR VÉHICULES ROUTIERS SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE.</p> <p>L'élève qui utilise son véhicule (voiture, mobylette) pour venir à l'école doit respecter le code de la sécurité routière.</p> <p>Dès son arrivée, il doit se rendre à l'espace de stationnement prévu à cet effet.</p>	<p>Par conséquent, il ne doit pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuler durant les pauses, ni démarrer le moteur; ▪ Flâner autour ou dans les véhicules; ▪ Circuler sur une seule roue (faire du "well"); ▪ Utiliser exagérément l'accélérateur dans le but de faire du bruit; ▪ Klaxonner inutilement; ▪ Circuler sur les passages piétonniers. 	<p>Comme nous sommes assujettis au code de la sécurité routière, une intervention policière peut être envisagée pour s'assurer de la sécurité de tous.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>Utiliser un autre moyen que le transport scolaire (autobus) pour venir à l'école est un privilège et la direction a le droit de refuser ce privilège à un élève qui ne se conforme pas aux règles.</p> </div>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>7. DÉPART DÉFINITIF</p> <p>Lorsqu'un élève quitte l'école en cours d'année scolaire, les parents doivent obligatoirement avertir la direction.</p>	<p>La conseillère en orientation remettra au parent et à l'élève le formulaire « Avis de départ » qu'ils compléteront et signeront en remettant les volumes et le matériel qui appartiennent à l'école.</p>	
<p>8. NOURRITURE ET PROPRETÉ</p> <p>La cafétéria et le café Phénix sont les seuls endroits où il est permis de manger et de boire.</p> <p>Aucune nourriture ne doit être consommée ailleurs dans l'école. Sauf avec l'autorisation et la supervision d'un adulte.</p> <p>Il est strictement interdit de manger dans le gymnase.</p> <p>Toutes les boissons énergisantes sont strictement interdites à l'école.</p> <p>Ce règlement s'applique également pour les élèves participant aux activités parascolaires.</p>	<p>Avec l'autorisation de l'enseignant seule la gourde d'eau peut être acceptée en classe.</p> <p>À la cafétéria, l'élève est tenu de déposer son plateau et ses déchets aux endroits indiqués.</p> <p>Il est également tenu de laisser sa place propre (chaises, tables, plancher).</p> <p>Les élèves ont l'obligation de respecter les consignes et les interventions des surveillants.</p>	<p>1. Avertissement</p> <p>2. Travaux de nettoyage</p> 
<p>9. PLAGIAT</p> <p>Chaque élève doit se conformer aux règles de l'honnêteté intellectuelle lorsqu'il réalise ses tests, ses examens et ses travaux.</p> <p>EXEMPLES DE PLAGIAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> *copier le travail d'un autre élève; *copier/coller sur Internet; *utiliser des informations sans donner la source; *prêter son travail à un autre élève pour qu'il copie; *avoir en sa possession tout appareil électronique est strictement interdit lors d'une évaluation. 	<p>L'enseignant inscrira l'événement au dossier de l'élève (GPI) et en informera la direction et le parent.</p> <p style="text-align: center;">Voir p. 14</p>	<p>Lors d'une session d'examens, l'élève devra quitter le local sur-le-champ et il aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Lors de travaux ou de tests en cours d'année, l'élève aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Tout élève complice de plagiat sera pénalisé.</p> <p>L'élève se verra automatiquement attribuer la note « zéro ».</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>10. RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DU MATÉRIEL</p> <p><u>Adopter un comportement empreint de civisme.</u></p> <p>Relations amoureuses : Elles doivent être empreintes de décence et de discrétion.</p> <p>Respect des autres : En tout temps, l'élève doit être respectueux envers les autres élèves et le personnel de l'école. Il doit régler ses conflits de façon pacifique.</p> <p>Vouvoiement : Pour normaliser les relations entre les élèves et le personnel de l'école, nous demandons aux élèves de vouvoyer tout le personnel de l'école en tout temps.</p> <p>Langage :</p> <p>Les sacres et les expressions grossières sont impropres à exprimer correctement une pensée. L'élève doit développer un vocabulaire respectueux des valeurs d'un milieu d'éducation.</p> <p>Respect du matériel : L'élève a le devoir de conserver propre et en bon état le matériel mis à sa disposition par l'école.</p>	<p>L'élève reconnaît à tous les membres du personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, le droit d'intervention lorsqu'il déroge aux règles de bonne conduite et à celles du savoir-faire et du savoir-vivre.</p>  <hr data-bbox="618 1602 1060 1606"/> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement verbal 2. Manquement inscrit dans l'agenda 3. Les élèves qui persistent à ne pas vouloir suivre les directives des adultes seront rencontrés par la direction. <p>L'élève recevra une facture, s'il y a bris ou perte du matériel qui appartient à l'école (manuels, romans, livres de la bibliothèque, calculatrice, outils technologiques, bureaux, matériel de laboratoire...).</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>10. ENCADREMENT DES ÉLÈVES</p> <p>SERVICE D'INTERVENTION</p> 	<p>Tout élève exclu de sa classe en plan d'urgence sera guidé au local d'intervention « La Sphère ».</p> <p>Trois niveaux d'intervention sont prévus :</p> <p>1- L'enseignant réfère l'élève à la Sphère et le parent est informé.</p> <p>2- L'enseignant est responsable de ses élèves et communique avec le parent pour l'informer de la situation.</p> <p>3- La direction, les professionnels et les enseignants prennent des décisions pour soutenir l'élève et assurer un climat propice à l'apprentissage des autres élèves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'intervenant et l'enseignant communiquent avec le parent; 2. Une note est inscrite dans le dossier de l'élève (SPI ou GPI); 3. Rencontre de réintégration en classe avec la personne responsable de la Sphère, l'enseignant, un professionnel et la direction au besoin; 4. S'il y a récurrence, l'élève est référé à la direction qui prendra une décision avec les différents professionnels, les enseignants et le parent : suspension interne ou externe, réintégration, suivi de l'élève par un professionnel.
<p>11. LOI SUR LE TABAC</p> <p>1. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tous les locaux de l'École Polyvalente La Pocatière ainsi que d'avoir en sa possession tous produits destinés à cet usage. (Incluant la doseuse)</p>  <p>2. Également, il est interdit de fumer ou de vapoter en tout temps sur les terrains de l'école, incluant tous véhicules, les transports scolaires, les terrains sportifs, les parcs de jeux de même que les aires réservées aux spectateurs.</p>	<p>1. Confiscation immédiate et définitive.</p> <p>2. Courriel aux parents.</p>	<p style="text-align: center;">Une contravention peut être envoyée à la personne fautive (élève ou adulte). Avec la nouvelle loi, l'amende passe de 250 \$ min. à 750 \$ max.</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>12. MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE</p> <p>Seule l'utilisation des appareils suivants sera autorisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - infonuagique; - portable (Lexibar); - tablette (dictionnaire électronique); - écouteurs (à la demande de l'enseignant). <p>Le cellulaire et tout autre appareil intelligent devra rester dans le casier de l'élève durant les heures de cours.</p> <p><i>Les appareils électroniques peuvent être utilisés dans les zones publiques. Par zones publiques, nous faisons référence à la cafétéria, l'agora, les corridors du rez-de-chaussée / zone de casier.</i></p> <p><i>Pour tous les autres endroits y compris le 2^e étage, les vestiaires et le gymnase, les appareils technologiques sont strictement interdits.</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>L'école n'est pas responsable des pertes et des vols si l'élève prend la décision d'apporter ces appareils.</p> </div>	<div style="border: 2px dashed black; padding: 10px; margin-bottom: 20px;"> <p><i>Dans un monde qui évolue constamment, il est impossible d'ignorer la nature changeante de l'utilisation de la technologie. Il est donc important de considérer cette technologie et de l'intégrer de façon saine dans notre école.</i></p> </div> <p>Si un élève contrevient à ce règlement</p> <hr/> <p>Il est interdit de filmer ou de prendre des photos autre qu'avec permission pour un projet pédagogique.</p> <p>Il est interdit de faire de la cyber intimidation, du harcèlement ou du sexting.</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-bottom: 20px;"> <p>L'appareil sera automatiquement confisqué par la personne en autorité et remis au secrétariat.</p> <p>➤ Sera confisqué jusqu'à 16h00.</p> <p><i>Après trois récidives, l'enseignante ressource à l'encadrement communiquera avec le parent.</i></p> <p><i>Après cinq récidives, la direction communiquera avec le parent.</i></p> </div> <p>Toute infraction sera sanctionnée par l'école et la police peut être contactée.</p> <div style="border: 2px dashed black; border-radius: 50%; padding: 20px; margin-top: 20px;"> <p>Lors des examens, l'élève ne peut avoir en sa possession tout appareil qui permet la communication, la navigation sur internet, la traduction de texte, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.</p> <p>Tout élève contrevenant à ce règlement sera expulsé de la salle d'examen et se verra attribué « la note 0 ».</p> </div>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>13. TENUE VESTIMENTAIRE ET RESPECT</p> <p>L'élève doit se présenter à l'école vêtu de façon propre et décente. Les vêtements portés à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif</p>	<p>NE SONT PAS ACCEPTÉS:</p> <p>Tout vêtement qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fait la promotion de violence, drogue, alcool et images à connotation sexuelle ou discriminatoire; ♦ laisse voir le décolleté, les épaules, le dos ou plus d'un pouce de l'abdomen (une bretelle de moins de 3 cm de largeur ainsi que les camisoles à dos nageur) ; ♦ laisse voir les sous-vêtements (pantalon à taille basse, blouse transparente ou de dentelle portée sans camisole, ...) ♦ est TROUÉ OU DÉCHIRÉ. ♦ <u>Mini-jupe et culotte courte</u> : inférieur à la mi-cuisse; ♦ <u>Cuissard et micro short</u> ; ♦ <u>Sandales de plage</u> « gougounes »; ♦ <u>Souliers et bottes</u> avec bouts en acier. 	<p>1. Manquement dans l'agenda.</p> <p>2. L'élève devra se changer et porter un chandail ou un pantalon réglementaire.</p> <p>3. Appel aux parents si besoin</p>
<p>LES CHAUSSURES SONT OBLIGATOIRES EN TOUT TEMPS.</p>		
<p style="text-align: center;">AUTORISÉ</p> 	<p>Capuchon, chapeau, casquette, tuque, manteau, souliers et bottes souillés doivent être déposés par les élèves dans leur casier dès leur arrivée à l'école et repris à leur départ.</p>	<p>L'élève reconnaît au personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, le droit d'intervention lorsqu'il déroge aux règles de civisme.</p>
<p style="text-align: center;">INTERDIT</p>  		

RÈGLES DE CONDUITE	SANCTIONS
<p>14. GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX</p> <p>(RÉFÉRENCE PAGE 18)</p>	<p><i>(Exemples de sanctions possibles)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute personne témoin ou au fait de tels gestes doit immédiatement en informer la direction. ➤ En toute circonstance, l'élève n'est jamais légitimé de mettre en danger la sécurité et l'intégrité des autres, élèves et adultes, à l'école, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire. ➤ De plus, il est interdit de souligner certains événements (anniversaires de naissance, initiation, etc.) en portant atteinte à l'intégrité de la personne. <div style="border: 2px solid black; border-radius: 20px; padding: 10px; text-align: center; margin: 20px auto; width: 80%;"> <p>POSSIBILITÉ DE SUSPENSION PAR LA DIRECTION</p> </div>	<p>Un geste grave entraîne une intervention rapide de la direction et l'application d'une sanction en lien avec la gravité ou le caractère répétitif du geste posé.</p> <p>Une suspension pouvant aller jusqu'à dix jours pourra être prévue selon la gravité du geste.</p> <p>1 : Téléphoner aux parents pour les aviser du geste posé et les informer de la sanction retenue.</p> <p>2 : Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.</p> <p>3 : L'élève réintégrera l'école ou la classe accompagné de son tuteur ou de ses parents.</p>

SUIVI COMPORTEMENTAL

Polyvalente La Pocatière

Je suis témoin d'un comportement problématique

J'évalue la situation. Qui doit gérer la situation? J'AGIS

Enseignant

Faire une intervention universelle avec l'intention de rappeler le comportement attendu

L'élève répond à l'intervention

oui

non

Faire une deuxième intervention différente et la terminer en avisant d'une conséquence possible

L'élève répond à l'intervention

oui

non

Faire une troisième intervention différente de façon personnalisée

J'évalue l'impact du comportement sur l'apprentissage sur l'ensemble du groupe

Pertube le climat de la classe

Mozaik SOI

Aucun impact

Rencontre formelle avec l'élève par l'enseignant

Sortie de classe vers l'encadrement

Courriel envoyé par l'encadrement aux parents, enseignant, tuteur et direction

Renforcement

ÉCART DE COMPORTEMENT MINEURS <i>AVERTISSEMENT OU MANQUEMENT (En lien avec la gestion de classe de l'enseignant)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> N'a pas son matériel N'est pas à sa place de façon répétée Ne complète pas ses travaux ou ses devoirs Refuse de travailler Lance des objets sans intention de blesser Apporte de la nourriture en classe Circule en classe sans permission N'est pas prêt au son de la cloche Dessine sur le mobilier N'écoute pas la personne qui parle Refuse de travailler en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Ne fais pas les tâches demandées Ne fais pas signer ses documents Ne s'assoit pas correctement Dérange les autres Apporte des objets interdits Argumente ou parle fort Encourage les mauvais comportements des autres Fait des bruits, dit des paroles ou pose des gestes inappropriés Parle à des moments inappropriés Se tiraille
Conséquences possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> Avertissement Manquement Reprise du temps perdu 	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion écrite Geste réparateur Autres conséquences décidées par l'enseignant
Cette liste est exhaustive et sujette au changement selon le cadre établi en classe par l'enseignant en début d'année	

ÉCART DE COMPORTEMENT MAJEURS <i>NÉCESSITANT UNE SORTIE DE CLASSE OU L'INTERVENTION DU COMITÉ D'ENCADREMENT/ DE LA DIRECTION (En lien avec le code de vie de l'école)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Tient des commentaires racistes, sexistes, homophobes Parle en sacrant ou en blasphémant A un comportement qui empêche complètement un enseignant de poursuivre son cours ou fait en sorte que les autres élèves n'ont plus accès aux apprentissages Quitte la classe sans permission (sortie de classe non autorisée) Avis répétés pour un même manquement 	<ul style="list-style-type: none"> A des comportements non sécuritaires (lancer des objets avec l'intention de blesser, frapper, bousculer, etc.) Menace l'intégrité physique ou morale de toute personne fréquentant l'école Polyvalente Menace verbalement un adulte en autorité ou un autre élève Manque de respect à un adulte ou à un autre élève
GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX* <i>(En lien avec les codes légaux)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Se bagarre Blesse physiquement Harcèle sexuellement Est sous l'effet, a en sa possession ou vend toute substances illégales Voie Vandalise Taxe 	<ul style="list-style-type: none"> Fugue Menace de mort ou de représailles Intimide ou harcèle Possession d'arme (faux ou véritable) Pose tout geste à caractère violent Filme, enregistre ou photographie quiconque à son insu Toute autre action jugée très grave
Conséquences possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> Sortie de classe Appel aux parents 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec la direction ou le comité d'encadrement Suspension interne ou externe •Policiers
Le code vestimentaire est l'affaire de TOUS! Tout adulte de l'école est responsable de l'appliquer et de demander aux élèves de s'y conformer.	

Manquement majeur

Intervention de niveau 2

Un manquement est donné selon les modalités du cadre établi en classe par l'enseignant en début d'année

Raison du manquement	Date	Enseignant	Conséquences possibles
			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents:

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents:

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signatures des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents

Principaux règlements des laboratoires d'enseignement

Durant les cours du domaine de la science et de la technologie, l'élève aura à manipuler des appareils, des outils et des substances qui peuvent être potentiellement dangereux si certaines consignes élémentaires ne sont pas observées.

La sécurité dans un laboratoire d'enseignement est une partie intégrante du développement de compétences en science et technologie.

Cette série de règles permet d'assurer un environnement de travail sécuritaire à l'intérieur des laboratoires d'enseignement. Elle doit être observée en tout temps.

Règles générales

- Informer l'enseignant de tout problème de santé qui pourrait interférer avec le travail en laboratoire, par exemple des allergies au latex ou à l'iode.
- Lorsqu'une activité l'exige, porter des lunettes de sécurité. Éviter le port de lentilles cornéennes, car elles peuvent s'imbiber d'éclaboussures. Aussi, en cas d'accident, elles sont difficiles à enlever.
- Porter des vêtements peu coûteux pour travailler au laboratoire. Éviter de porter des bijoux et des vêtements pouvant gêner les mouvements.
- Porter des chaussures recouvrant complètement les pieds. Éviter les sandales et les souliers trop ouverts.
- S'attacher les cheveux s'ils sont longs.
- Connaître l'emplacement de l'extincteur, de la couverture anti-feu ou de la douche d'urgence, de la douche oculaire et de l'alarme d'incendie.
- Garder l'espace de travail exempt de matériel inutile.
- Rapporter à l'enseignant toute blessure, tout déversement de produit ou bris de matériel.
- L'accès aux locaux des techniciens est interdit.

Règles de sécurité au laboratoire

- Ne jamais laisser sans surveillance une expérimentation en cours.
- Ne pas toucher ni goûter une substance. Ne respirer aucune substance directement, mais diriger doucement les émanations du produit vers son nez.
- Suivre les consignes portant sur la façon de se débarrasser des déchets.
- Se laver les mains avec de l'eau chaude et du savon avant de quitter le laboratoire.

Règles de sécurité à l'atelier

- Respecter le matériel. Utiliser seulement les outils pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Ne laisser aucun fil électrique traîner par terre. Débrancher les appareils et les outils en tirant sur la fiche. Éviter de tirer sur le fil.
- Ne jamais laisser un appareil fonctionner sans surveillance.

Engagement de l'élève – Sécurité dans les laboratoires d'enseignement

Dans le cadre des cours du domaine de la science et de la technologie, je m'engage à me conduire en personne responsable, c'est-à-dire :

- Suivre les directives données par l'enseignant, ou toute autre personne en fonction;
- Travailler sérieusement, sans précipitation;
- Ne pas courir ni se bousculer;
- Ne pas déranger celles et ceux qui sont au travail, particulièrement lorsqu'ils manipulent des substances ou du matériel dangereux;
- Respecter mes voisins, le matériel et l'environnement;
- Défrayer le coût de remplacement du matériel en cas de bris;
- Lire et observer les règlements des laboratoires d'enseignement imprimés au verso de cette feuille.

- AVERTISSEMENT -

Aucun élève ne peut participer aux activités de laboratoire si cette entente n'est pas signée par l'élève ni par son répondant.

Aux répondantes, répondants et aux élèves

Cochez et signez ce qui suit :

- J'ai pris connaissance des principaux règlements des laboratoires d'enseignement et je m'engage à respecter et accepter le contenu.
- J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et j'accepte le contenu.
- J'autorise l'École polyvalente La Pocatière à prendre des photos de mon enfant pour en faire la promotion.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents

Date

Tuteur

Date

Règlements de la bibliothèque

Bibliothèque



Chacun est responsable du milieu de vie qui l'entoure...

Bienvenue à la bibliothèque! Nous disposons d'une très grande collection de livres, de bandes dessinées, de mangas et de revues. Nous vous offrons de venir travailler seul(e) ou en groupe dans la grande salle qui est mise à votre disposition ou d'utiliser le petit local fermé si vous avez besoin de vous concentrer.

Lieu tout désigné pour la lecture et la détente, la bibliothèque est également un lieu de loisirs. Le tout dans une ambiance où, dans un esprit de collaboration, le calme est de mise.

MODALITÉS D'UTILISATION

- ★ Dès que vous franchissez la porte de la bibliothèque, vous entrez dans une zone de tranquillité :
 1. Les sacs à lunch, sacs de sport et sacs à dos sont déposés dans les étagères à l'entrée ;
 2. La nourriture et les boissons doivent rester à l'extérieur ;
 3. Les appareils électroniques sont assujettis aux règlements de l'école (iPod, MP3, cellulaire, appareil photo, etc.).
- ★ L'utilisation des ordinateurs est destinée aux travaux scolaires ou à la recherche.
- ★ Le respect de l'ordre, que ce soit dans les aires de travail ou les rayons, est demandé.
- ★ Votre comportement est gage d'une belle ambiance. La flânerie, les comportements excessifs et la dégradation des lieux et du matériel ne sont donc aucunement tolérés.
- ★ Tout matériel de bibliothèque perdu ou endommagé sera aux frais de la personne responsable de l'emprunt.
- ★ Votre matériel personnel, si perdu ou endommagé, est de votre responsabilité.
- ★ La personne qui ne se conforme pas à nos modalités peut se voir retirer les privilèges accordés à notre clientèle habituelle.

FONCTIONNEMENT DU PRÊT

Vous devez présenter votre agenda OU votre carte étudiante lors de tout emprunt, renouvellement, réservation.

Nombre de livres	Durée	Amendes
4	14 jours	0,15 \$ / jour / livre

Heures d'ouverture : 8 h 15 à 16 h 15



Josée Charest

Local 2340

Aide-mémoire pour la bibliothèque

<https://adm.csskamloup.gouv.qc.ca/Regard123/Pages/Front/Accueil/Accueil.aspx#lisucc>



1- Se connecter à **Mon dossier**

Nom d'utilisateur : 7 chiffres sous la photo de ta carte étudiante ou numéro de fiche dans l'agenda.

Mot de passe : ta date de naissance (année, mois et jour sans espace ni caractère).

Exemple : nom d'utilisateur 9999999 et mot de passe 20211025

Une fois connecté, tu auras accès à :

- **Onglet Mes emprunts** : Présente la liste des livres enregistrés à ton dossier ainsi que la date à laquelle tu dois les retourner. Tu peux effectuer tes renouvellements à partir de cet onglet.
- **Onglet Mes réservations** : Présente la liste de tes réservations, ta position dans la file d'attente, ainsi que le statut de tes réservations. Chacune des réservations doit être approuvée par le personnel de la bibliothèque. Le nombre de réservations simultanées est limité.
- **Onglet Mes lectures passées** : Présente la liste des documents que tu as empruntés dans le passé.
- **Onglet Frais et amendes** : Indique le solde de tes amendes à payer si tu en as.
- **Onglet Mes recherches** : Présente la liste de tes recherches passées si tu les as enregistrées.

Tu peux retrouver tous ces onglets en cliquant sur votre nom en haut de la page.

2- Recherche dans le catalogue

Tu peux faire des recherches par auteur, titre, sujet, collection ou de faire une recherche générale en choisissant l'option index complet.

3- Recherche à la bibliothèque

Pour aller chercher ton livre dans les rayons, tu as besoin :

- **Cote** = adresse
- **Collection** = nécessaire si ton livre est une bande dessinée ou un manga
- **Localisation** = indique dans quel secteur se trouve ton livre
- **Statut** = indique si ton livre est disponible ou non

Astuces :

- ✓ Mots-clés
- ✓ Pluriel plutôt que singulier
- ✓ Astérisque (*) pour combiner les termes au pluriel et au singulier dans la même recherche

Exemple : chat* = chat et chats

Suis les indications au bout des étagères et les étiquettes sur les tablettes.

IMPORTANT : La cote se lit de gauche à droite, un chiffre ou une lettre à la fois.

4- Réserver un livre en ligne

Fais une recherche dans le catalogue pour repérer le livre désiré. Clique sur **Réserver** et puis sur **Confirmer la réservation**. Un message Teams te sera envoyé dans les heures suivantes pour te confirmer ta réservation.

Pour récupérer ta réservation, tu dois te présenter à la bibliothèque avec ta carte ou ton agenda.

Règle de conduite sur la gestion des psychotropes pour les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Kamouraska -

N. B. : Ce tableau s'inscrit comme soutien à la démarche d'accompagnement prévue pour contrer la problématique des psychotropes.

Le directeur de l'école procède de la façon suivante :

POUR LA CONSOMMATION OU LA POSSESSION							
Par rapport à la consommation de l' élève	Rencontre avec l' élève	Communication avec les détenteurs de l' autorité parentale	Information sur les services offerts	Obligation d' utiliser les services offerts	Fouille	Suspension immédiate à l' externe de 5 à 10 jours ou à durée déterminée si refus d' utiliser les services	Demande d' intervention policière
S'il y a doute	✓	✓	✓		✓		
S'il y a certitude	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
S'il y a possession	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

POUR DISTRIBUTION DANS LE BUT DE FAIRE LE TRAFIC						
Par rapport à la distribution de l' élève	Rencontre avec l' élève et/ou par écrit	Communication avec les détenteurs de l' autorité parentale	Information sur les services offerts	Fouille	Demande d' intervention policière	Suspension immédiate et démarche d' expulsion auprès des commissaires
S'il y a doute	✓	✓	✓	✓	✓	
S'il y a possession	✓	✓	✓	✓	✓	✓

POSSESSION DANS LE BUT D'EN FAIRE LE TRAFIC

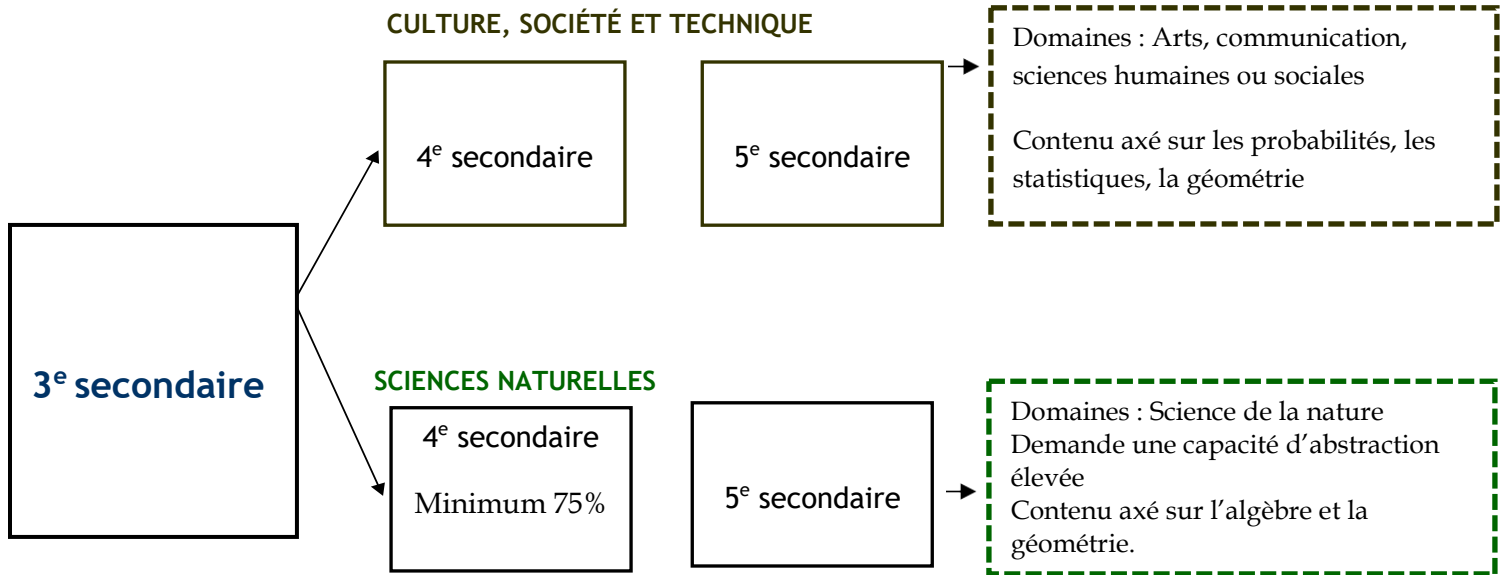
Si l'élève est en possession d'une quantité reconnue suffisante pour le trafic par les autorités policières, l'élève est immédiatement suspendu de l'école. Les parents sont alors contactés afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Article 242 de la Loi sur l'instruction publique : Le centre de services scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles. Dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse.

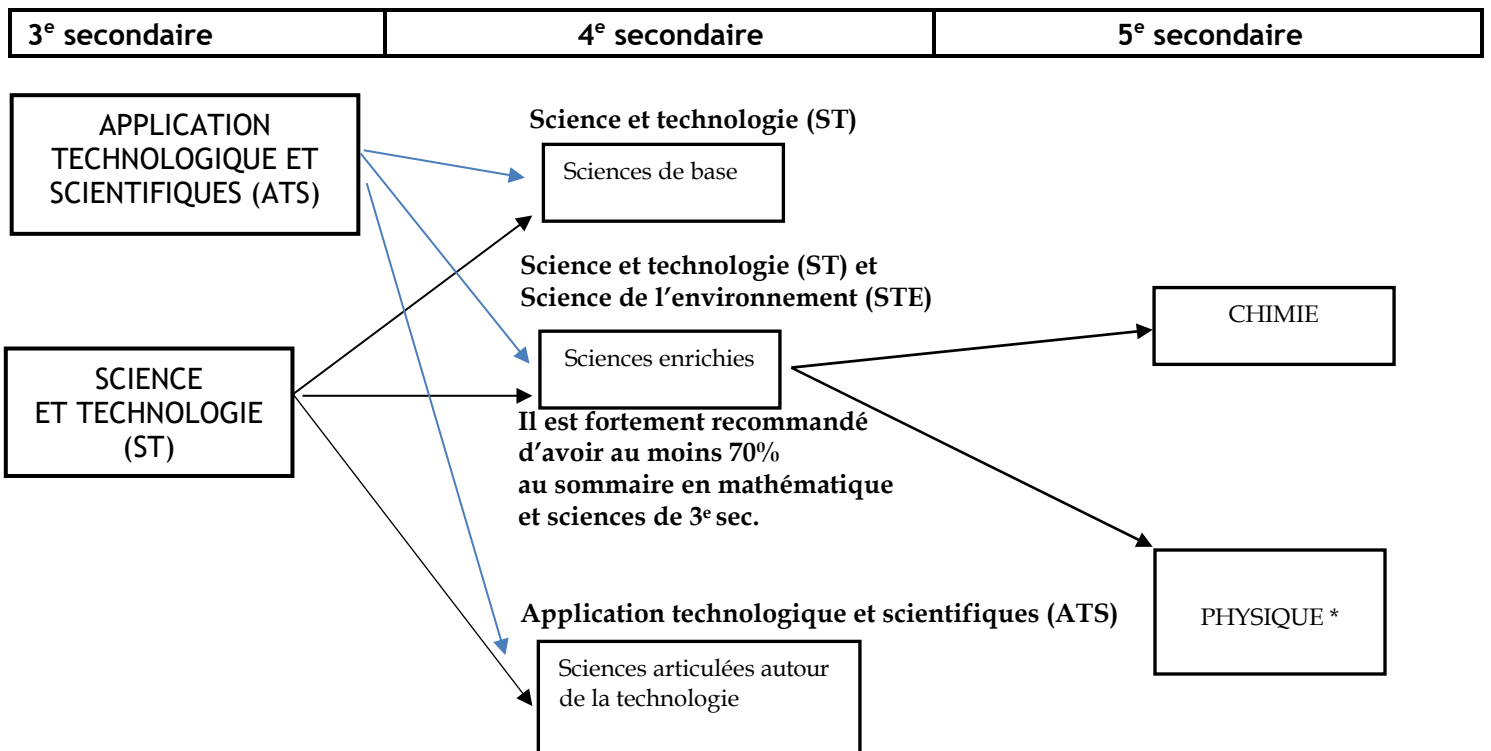
La mathématique au secondaire

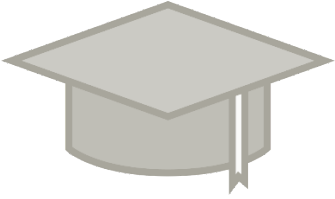
Parcours de formation générale et générale appliquée

Différentes séquences 2^e cycle



Les sciences au secondaire





Conditions d'obtention du Diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

Au secteur jeune, l'élève doit obtenir 54 unités de 4e et de 5e secondaire, dont au moins 20 unités de 5e secondaire. Parmi les 54 unités obtenues, l'élève doit réussir les matières obligatoires suivantes :

- ✓ Langue d'enseignement de la 5e secondaire (6 unités)
- ✓ Langue seconde de la 5e secondaire (4 unités)
- ✓ Mathématiques de la 4e secondaire (4 unités)
- ✓ Science et technologie (4 unités) ou Applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire (6 unités)
- ✓ Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire (4 unités)
- ✓ Une matière en arts (Musique ou Arts plastiques) de la 4e secondaire (2 unités)
- ✓ Éthique et culture religieuse ou Éducation physique et à la santé de la 5e secondaire (2 unités)

Line Garceau,
Conseillère d'orientation

Gala Pléiade

C'est un gala plus solennel, dont les invitations sont remises au gala myriade et pendant lequel sont également remis les prix d'excellence. Il se tient au début du mois de juin.

Bourses du mérite : Prix en argent remis aux élèves qui se distinguent dans chacune des matières académiques par leur participation active et leur implication. Les enseignants ont découvert chez leurs élèves une passion d'apprendre, une curiosité qui s'est développée tout au long de l'année.

Catégories	Nombre de prix et niveaux concernés	Bourses
Pléiades des personnalités sportives	1 prix par cycle	Une bourse en argent sera remise à chaque récipiendaire
Pléiades en musique		
Pléiades en arts plastiques		
Pléiades en sciences		
Pléiades en français de la Société Saint-Jean-Baptiste	1 prix par niveau	
Bourses de la Persévérance	FMSS et 2 ^e cycle	
Pléiades en histoire	1 prix par niveau	
Pléiades en anglais	1 prix par niveau	



N.B. Il est important de noter que ces prix sont facultatifs et sujets à changement.

Bourses pléiades : Les bourses pléiades sont attribuées par les enseignants du 2^e cycle seulement et la direction.

Voici un tableau résumant les prix et les catégories des bourses.

Catégories	Nombre de prix remis et niveaux concernés	Bourses
Bourse pléiade du développement personnel	1 prix au 2 ^e cycle	Une bourse en argent sera remise à chaque récipiendaire
Bourse pléiade de la personnalité culturelle		
Bourse pléiade de la culture générale		
Bourse pléiade de la personnalité sportive		
Prix de la personnalité scientifique		
Élève ambassadeur *	Occasionnel	
Prix honneur et mérite **	Occasionnel	
Bourse humanisme et paix ***	Occasionnel	

* L'élève ambassadeur est engagé de façon remarquable à l'école, et au-delà de nos murs. Il est persévérant et un modèle pour d'autres élèves.

** Le Prix honneur et mérite souligne la bonne humeur d'un(e) finissant(e) ainsi que son leadership, ses idées rafraichissantes et son implication.

***La bourse humanisme et paix est remise à l'élève qui a fait preuve d'un engagement social et communautaire soutenu et exceptionnel, de leadership et sens des responsabilités assumées et ayant eu une incidence positive sur l'ensemble des élèves de l'école.

L'équipe se réserve le droit d'enlever ou d'ajouter des catégories en cours d'année.

LES PRIX D'EXCELLENCE

Voici un tableau résumant les prix et les critères de sélection.

Prix	Prix du Lieutenant- Gouverneur	Bourses d'excellence	Médaille du gouverneur général
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit au 2e cycle du secondaire ; • Être en mesure d'atteindre les objectifs de son programme d'études; • Avoir fait preuve de dépassement de soi par son implication tangible au sein de son milieu scolaire; • Avoir une influence positive dans son milieu scolaire; • Être une source d'inspiration pour la jeunesse; • Être recommandé par la direction de son établissement et les membres du personnel. 	<p>Attribuées à des élèves qui se sont démarqués <u>tout au long du secondaire</u> dans cinq critères très précis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats scolaires dans toutes les matières (depuis la 3e sec.); • Comportement et attitude ; • Implication dans les activités parascolaires ; • Nomination à titre d'élève par excellence ; • Réalisation d'une entrevue (faite en présence d'un jury composé de membres du personnel). 	<p>L'élève ayant conservé la meilleure moyenne académique tout au long de son 4e et 5e sec. ainsi que lors des épreuves du MEES.</p>
Informations importantes	<p>Voulant reconnaître l'engagement, la détermination et le rayonnement positif, cet hommage est rendu aux jeunes pour leurs bonnes actions et ainsi les encourager à poursuivre dans cette voie.</p> <p>L'ensemble des professeurs du 2e cycle ont préalablement voté par écrit. Le tout est vérifié par la direction. L'élève ayant obtenu le plus de votes est déterminé gagnant.</p>	<p>Ces prestigieuses bourses de 500 \$ chacune sont remises par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • École polyvalente La Pocatière, par la direction • Fondation de l'École polyvalente La Pocatière (2) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Caisse Desjardins de l'Anse de la Pocatière • École polyvalente La Pocatière, par tous les membres du personnel <p><i>*** D'autres bourses peuvent éventuellement être ajoutées.</i></p>	<p>La médaille est remise seulement en octobre suivant, après une compilation des résultats officiels du MEES.</p>

N.B. Le comité se réserve le droit de changer l'appellation des prix ci-haut mentionnés.

VIE SCOLAIRE

La direction et le personnel de l'école :

Considérant que nous devons assurer le bien-être général de l'élève et du personnel, nous devons favoriser des lieux communs d'échange où les avis des représentants et représentantes des différents groupes seront considérés avec le même degré d'importance, et ce, dans le but de développer de bonnes relations.

La participation de la direction, des membres du personnel et des élèves de l'école aux différentes activités permet d'accroître la qualité de cette relation.

Le gouvernement étudiant 2023-2024 :

Le gouvernement étudiant, c'est d'abord et avant tout un moyen, un instrument de participation des élèves à l'organisation de la vie de l'école et un lieu d'apprentissage de la démocratie. Il a comme principal rôle de représenter tous les élèves. Il doit ainsi :

- Créer un milieu de vie pour tous les élèves où chacun a sa place ;
- Refuser les étiquettes négatives et reconnaître que les opinions, les goûts et les intérêts de chacun méritent d'être entendus et respectés ;
- Évaluer les besoins et les intérêts des élèves ;
- Chercher à associer les élèves aux décisions à prendre ;
- Chercher à agir dans le but de satisfaire les intérêts du plus grand nombre ;
- Gérer et transmettre aux adultes concernés les plaintes formulées par les élèves ;
- Participer aux décisions visant l'amélioration de la qualité de vie de l'école.

➔ Élections début septembre

Rôle de la technicienne en loisirs

La technicienne en loisirs fait partie du gouvernement étudiant sans y avoir le droit de vote. Elle est également la personne ressource du G.É. De plus, elle aide les élèves à planifier, organiser, réaliser et évaluer différentes activités et semaines thématiques.

Pour être bien informé :

- Les membres du G.É. donneront des informations importantes
- Les messages à l'intercom le matin
- Le bureau de la vie étudiante
- Votre agenda

Campagnes de financement de la vie étudiante

Les élèves peuvent participer aux 2 campagnes de financement qui sont offertes au cours de l'année scolaire. Tous les profits amassés sont inscrits sur la facture des effets scolaire de l'élève. Les profits sont utilisés pour diminuer votre facture.














- Campagne #1 : automne
- Campagne #2 : hiver



N.B. L'élève choisit ce qu'il veut vendre pour ces campagnes.

LA VIE ÉTUDIANTE, C'EST POUR VOUS :

Une année vivante et remplie d'activités, c'est ce qui t'attend !!!

Nos plateaux d'activités du midis		
Local zen Vestiaire Phénix Café Phénix	Terrain synthétique Salle de jeux Gymnases (2)	Il est possible de jouer à la Wii, au air hockey, au babyfoot, mini-basketball, jeu lancé de précision, aux pichenottes, etc.
Activités sportives		
Volet compétitif Basketball Cheerleading Football Volleyball Multi-sports		Volet récréatif Conditionnement physique Défi Vélo Midi sport récréatif au gymnase Grand défi Pierre Lavoie
		
Activités musicales		
Harmonie Stage band Drumline		
Activités parascolaires		
Arts martiaux Brigade culinaire Cardio militaire Échecs Improvisation Les manuels	 	Manucure Maquillage Photo et vidéo Ping-pong Quilles Radio étudiante Secondaire en Spectacle Artistes, animateurs, techniciens ET PLUS ENCORE !!!
		 
Activités thématiques		
Fête de la rentrée Journée des Phénix HALLOWEEN Midis jeux vidéo (écran géant) Activités de Noël	 	Semaine de l'humour Saint-Valentin Pâques / chasse aux cocos Journées thématiques : Twister, bland et noir, pyjmas, jumeaux Cabane à sucre Journée cow-boy
		 
Activités communautaires		
Récupération de papiers		Pour nos finissants : Cérémonie de graduation, album, bal et mosaïque
		

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les athlètes, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les dix articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE I : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II : Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

ARTICLE III : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE IV : Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

ARTICLE V : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

ARTICLE VI : Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE VII : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VIII : Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

ARTICLE IX : Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

ARTICLE X : Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi.

"L'esprit sportif, ça compte !"

PHÉNIX

LES PHÉNIX

Tous les élèves de l'École polyvalente La Pocatière ont la chance de s'inscrire dans les équipes de sport élite des Phénix. En étant membre d'une équipe, les élèves participeront à différentes compétitions dans la région de Québec, Chaudières-Appalaches. Nos clubs sont affiliés au Réseau du Sport Étudiant de Québec (RSEQ). Les disciplines offertes sont les suivantes : football, basket-ball, volley-ball et cheerleading.

N.B. La participation à l'une ou l'autre des disciplines citées ci-dessus nécessite un coût d'inscription. Au début septembre, il y aura une soirée d'informations et d'inscription obligatoire pour tous les parents qui désirent y inscrire leurs enfants.